



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

15 septembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

**Désignation des
représentants communaux
au sein de la commission
locale d’évaluation des
charges transférées
(CLECT) de la Communauté
de Communes du Val
d’Essonne**

Pour : 20

Contre : 6

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le lundi 28 septembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, Maria PYRKA, Annick BAZIN, Camille CRONIER, Stéphane LE PECULIER, Laure CHENU, Rodolphe WELSCH

Etaient Absents :

M. José AZEVEDO

Etaient Absents-excusés :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Laurent PERTHUIS

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PECULIER

Mme Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX donne pouvoir à Camille CRONIER

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE
LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES
TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL D’ESSONNE.**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l’article 1609 nonies,

Vu la délibération n° 12-2020 de la Communauté de Communes du Val d’Essonne du 15 juillet 2020 instituant la CLECT et fixant sa composition,

CONSIDERANT que cette commission est composée, pour la durée du mandat, de 21 membres titulaires et de 21 membres suppléants,

CONSIDERANT qu’il appartient au maire de chacune des communes de transmettre à la Communauté de Communes les délibérations mentionnant les noms des représentants désignés par le conseil municipal,

CONSIDERANT que ces représentants doivent forcément être des élus municipaux,

CONSIDERANT l’avis de la Commission Finances du 09 septembre 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A LA
MAJORITE AVEC 20 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE**

DESIGNE Mariannick MORVAN comme représentant titulaire de la commune de La Ferté-Alais au sein de la Commission Locale

d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

DESIGNE Hervé FRANEL comme représentant suppléant de la commune de La Ferté-Alais au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire.
Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Désignation des représentants communaux au sein de la commission

Objet de l'acte : locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne

.....

Date de décision: 28/09/2020

Date de réception de l'accusé 07/10/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 9_77

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200928-9_77-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de representants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 77 - DELIBERATION CLECT.pdf (99_DE-

091-219102324-20200928-9_77-DE-1-1_1.pdf)